

RÉFUGIÉS & ÉTRANGERS

petit guide anti-préjugés

SOMMAIRE

[1] « On est envahis par les migrants »	4
[2] « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde »	6
[3] « Si on les accueille, ils vont venir plus nombreux »	8
[4] « Ils viennent seuls puis font venir toute leur famille »	10
[5] « Les migrants sont un danger pour notre économie »	12
[6] « Les migrants viennent prendre l'emploi des Belges »	14
[7] « Les migrants viennent profiter de notre système social »	16
[8] « Ils sont trop différents, ils ne s'intégreront jamais »	18
[9] « Parmi les réfugiés, il y a certainement des terroristes »	20
[10] « C'est en restant chez eux qu'ils développeront leur pays »	22
Mots-clés	24
Sources	27

TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE QUITTER TOUT
PAYS, Y COMPRIS LE SIEN, ET DE REVENIR DANS
SON PAYS

Déclaration universelle des droits de l'homme (article 13)

**Ils nous envahissent !
Ils menacent notre économie !
Ils sont trop différents !
Peut-être même qu'ils sont dangereux ?**

Ces remarques, la plupart des hommes et des femmes qui ont un jour quitté leur pays en quête d'une vie meilleure les ont déjà entendues. Car l'arrivée de nouveaux venus dans une société suscite toujours des réactions variées : de la curiosité, de l'hospitalité, mais aussi de la peur. Peur pour son identité, peur pour sa sécurité, peur pour son argent. Ces inquiétudes sont naturelles, mais bien souvent fondées sur des préjugés. L'objectif de cette brochure est de déconstruire ceux de ces préjugés que l'on entend le plus souvent aujourd'hui en Belgique... dans l'espoir d'informer, d'enrichir la réflexion et de montrer que l'immigration est d'abord une opportunité pour nos sociétés.

[1] « ON EST
ENVAHIS PAR LES
MIGRANTS »



De tous temps, des êtres humains ont quitté leur pays, pour assurer leur survie ou dans l'espoir d'un avenir meilleur.


Parmi eux, certains sont poussés à l'exil par la guerre, les persécutions et les violations des droits de l'homme. En 2014, selon le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 59,5 millions de personnes étaient déplacées de force, dont 21,3 millions en dehors des frontières de leur pays. Des chiffres records liés aux nombreux conflits qui secouent la planète. Mais 86% des réfugiés se trouvent dans des pays en développement comme la Turquie, le Pakistan et le Liban. De quoi relativiser les chiffres européens. En effet, toujours selon le HCR, près de 900 000 personnes sont arrivées en Europe par la mer entre janvier et novembre 2015. Plus de la moitié étaient des Syriens. La Belgique, pour sa part, a enregistré 31 275 demandes d'asile au cours de la même période. Une goutte d'eau dans l'océan, quand on sait que l'Union européenne (UE) compte plus de 508 millions d'habitants, et la Belgique plus de 11 millions...

Les chiffres plus généraux de l'immigration ne permettent pas non plus de parler d'invasion. En 2013, le nombre total d'étrangers arrivés en Belgique, quel que soit le motif de leur venue, était de 122 079, dont 63% étaient des citoyens de l'UE.

L' « invasion » de l'Europe par les migrants est une illusion,

renforcée par les dispositifs sophistiqués de fermeture et de surveillance des frontières (murs, barbelés...), ainsi que les milliards d'euros qui y sont consacrés. L'Europe serait-elle menacée, pour se barricader ainsi ? La réponse est non, mais des intérêts électoraux et économiques poussent les dirigeants européens à le laisser croire. Et ceci n'est pas sans conséquences : ces politiques poussent les migrants à emprunter des routes toujours plus dangereuses et à risquer leur vie pour rejoindre l'Europe. C'est ainsi que des images de naufrages et de files interminables apparaissent sur nos écrans... renforçant encore la crainte de l'invasion.

[2] « ON
NE PEUT PAS
ACCUEILLIR
TOUTE LA MISÈRE
DU MONDE »



Seule une minorité des migrants (35% en 2013) se déplace des pays du Sud vers les pays du Nord. Ils sont même légèrement plus nombreux (36%) à se rendre du Sud vers le Sud. Les autres vont du Nord vers le Nord (23%) ou du Nord vers le Sud (6%).


Les chiffres ne permettent donc pas de dire que les pays occidentaux accueillent tous les migrants. Et certainement pas les plus pauvres, car migrer coûte cher ! Contrairement à ce que l'on croit parfois, les personnes qui migrent ne sont pas parmi les plus démunies ni les moins qualifiées. En 2013, 30% des personnes migrant vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient diplômées de l'enseignement supérieur, et cette proportion est en augmentation rapide.

Il ne faut pas non plus oublier que les pays occidentaux, et notamment les pays européens comme la Belgique, contribuent à créer et à entretenir la misère dans le monde. Et ce, par le rôle qu'ils jouent dans les guerres qui poussent à l'exil des millions de personnes ; par les politiques économiques qu'ils soutiennent et qui favorisent un partage inéquitable des richesses à travers le monde ; ou encore par la responsabilité qu'ils portent dans la dégradation de l'environnement et ses conséquences sur le climat, qui privent toujours plus de personnes de leur habitat.

L'Europe et l'Amérique du Nord détiennent actuellement 67% des richesses mondiales, alors que l'Afrique n'en détient qu'1% et l'Amérique latine 3%, le reste étant réparti entre les pays d'Asie et du Pacifique. Face à cette inégalité criante, un constat s'impose: nos pays ont les moyens et la responsabilité de faire plus, et notamment d'ouvrir plus largement leurs portes aux migrants. Car, pour paraphraser le préjugé ci-dessus,

« on ne peut pas accaparer toute la richesse du monde ».

[3] « SI ON
LES ACCUEILLE,
ILS VONT
VENIR PLUS
NOMBREUX »



L'accueil des réfugiés est une obligation non seulement morale, mais aussi légale.

En effet, lorsqu'elle examine les demandes d'asile et octroie sa protection, la Belgique applique la Convention de Genève de 1951 et la loi européenne, qui définissent ce qu'est un réfugié et qui a droit à la protection subsidiaire. C'est pourquoi l'arrivée récente de nombreux demandeurs d'asile originaires de pays en guerre, comme la Syrie ou l'Irak, s'est traduite par l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et par une augmentation du nombre de décisions positives rendues par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

Certains pays européens réservent aux demandeurs d'asile un sort indigne. C'est le cas de la Hongrie, dont le Premier ministre tient des propos xénophobes et qui refuse l'entrée à de nombreux demandeurs d'asile, allant jusqu'à bâtir des murs à ses frontières. Mais il ne faut pas, sous prétexte que d'autres pays se montrent moins accueillants ou moins respectueux, revoir ses valeurs à la baisse et bafouer ses obligations internationales.

Malheureusement, la tendance générale au sein de l'UE est à la fermeture des frontières et à la restriction des droits des migrants. En Belgique aussi, de nombreuses lois ont été adoptées ces dernières années pour limiter les droits des migrants, notamment le droit au regroupement familial, le droit au séjour pour raisons médicales, le droit d'asile... Sans compter que de moins en moins de visas sont accordés.

Ces mesures de plus en plus restrictives condamnent de nombreux migrants à risquer leur vie pour atteindre leur destination, et à y vivre ensuite sans papiers, dans la clandestinité. Mais à défaut de s'attaquer aux véritables causes des migrations, comme la pauvreté, la guerre, les catastrophes naturelles ou les dictatures, elles ne parviendront jamais à y mettre fin. Car migrer est, et restera, un réflexe de survie profondément ancré dans notre humanité.

[4] « ILS
VIENNENT SEULS
PUIS FONT VENIR
TOUTE LEUR
FAMILLE »



Le droit de vivre en famille est un droit fondamental,

consacré par l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Pour tous, Belges comme étrangers.

Le regroupement familial est une procédure de séjour qui permet aux personnes d'origine étrangère ayant un membre de leur famille nucléaire en Belgique de venir le rejoindre, à certaines conditions. Donc, oui, un migrant ayant obtenu un droit de séjour en Belgique peut faire venir son conjoint et ses enfants chez nous, pour qu'ils puissent vivre ensemble. Et c'est en effet - notamment parce qu'il n'en existe pas beaucoup d'autres - la principale voie d'entrée légale sur le territoire belge : environ 50% des titres de séjour accordés le sont pour des raisons familiales.

Mais cela ne se fait pas en claquant des doigts ! Les critères pour pouvoir faire venir un membre de sa famille sont très stricts : il faut disposer de suffisamment de ressources financières, d'un logement adapté à l'accueil de la famille, prouver la stabilité de la relation... Les procédures durent de longs mois et ont un coût qui peut être très élevé : redevance administrative de 160€ par personne, frais d'ambassade, frais de légalisation des documents d'état civil...

Il est vrai que de nombreux migrants arrivent seuls et entament ensuite une démarche de regroupement familial, plutôt que de venir directement en famille. Pourquoi ? Parce que, très souvent, le parcours pour parvenir en Europe est particulièrement dangereux et coûteux (traversées par la mer via des passeurs, longues marches dans le désert...). Ce n'est que lorsqu'il a la possibilité de construire un avenir meilleur quelque part que le migrant va pouvoir faire venir sa famille, par la voie sûre et légale du regroupement familial.

[5] « LES
MIGRANTS SONT
UN DANGER
POUR NOTRE
ÉCONOMIE »



La majorité des études disent pourtant le contraire ! L'immigration n'est en rien une menace pour l'économie. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

l'immigration a un effet neutre ou positif sur les grandes variables de l'économie d'un pays.

Des chercheurs de l'UCL ont récemment estimé que l'impact de l'immigration sur les finances de l'État belge était positif : 0,5% du produit intérieur brut (PIB). La majorité des économistes s'accordent également à dire que, dans la plupart des cas, l'immigration a un effet légèrement positif sur l'emploi et les salaires.

Par ailleurs, l'évolution démographique et le vieillissement de la population en Europe rendent l'immigration de plus en plus nécessaire pour garantir la survie des systèmes de sécurité sociale, et en particulier des systèmes de pensions. L'Allemagne l'a bien compris, en voyant dans l'arrivée de réfugiés en 2015 une opportunité pour l'avenir du pays.

Enfin, l'immigration favorise la créativité et l'innovation, en apportant à la société d'accueil de nouvelles idées et de nouvelles compétences. Une étude suédoise a par exemple montré qu'il y avait une relation positive entre le nombre d'immigrés et la capacité de la Suède à exporter, les immigrés ayant une meilleure connaissance de leurs pays d'origine que les Suédois.

Ces effets positifs de l'immigration sur l'économie impliquent que les migrants soient autorisés à travailler, qu'ils aient accès à des formations et qu'on les aide à s'intégrer. Si les politiques d'intégration des migrants, tout comme les politiques d'accueil des demandeurs d'asile, peuvent être coûteuses à court terme, elles sont aussi créatrices d'emploi et sources de consommation. Et sur le plus long terme, elles permettent aux États de récolter les avantages économiques de l'immigration.

[6] « LES
MIGRANTS
VIENNENT
PRENDRE
L'EMPLOI DES
BELGES »



Croire que le nombre d'emplois dans un pays est fixé, à la manière d'un gâteau dont le nombre de parts serait limité, est une erreur que l'on fait souvent. En réalité, ce n'est pas le cas. Les migrants participent à l'économie. S'ils travaillent, ils contribuent à produire des biens et services. Ce qui leur permet d'en consommer plus, ce qui permet ensuite à d'autres d'en produire plus...

À terme, l'immigration conduit à une plus grande production et à la création d'emplois.

Pour reprendre l'image du gâteau, celui-ci est donc susceptible de grossir, et le nombre de parts d'augmenter, avec l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail.

Rappelons que pour la majorité des économistes, l'immigration a un effet légèrement positif sur l'emploi et les salaires. Dans une étude menée entre 1990 et 2000, des chercheurs de l'UCL ont démontré qu'en Belgique, pendant cette période, l'immigration a eu un effet modeste mais bénéfique sur le niveau d'emploi et le niveau moyen des salaires des Belges, même peu qualifiés.

Souvent, la main d'œuvre étrangère est complémentaire à la main d'œuvre existante. En Belgique, les migrants ont tendance à occuper des emplois que les Belges ne peuvent pas ou ne veulent pas occuper, dans des secteurs qui demandent des qualifications très spécifiques (informatique, technologies de pointe...) ou dans les secteurs de la construction, du nettoyage, de l'aide aux personnes...

Enfin, les migrants peuvent eux-mêmes être créateurs de nouveaux emplois. C'est le cas lorsqu'ils se lancent comme indépendants ou créent leurs propres entreprises, ajoutant ainsi leur touche personnelle au gâteau de l'économie belge...

Malheureusement, certains employeurs profitent des sans-papiers, c'est à dire des personnes qui ne sont pas ou plus autorisées au séjour en Belgique, pour les embaucher de manière non déclarée (« au noir ») et les soumettre à de très bas salaires et à des conditions de travail précaires.

[7]

« LES

MIGRANTS

VIENNENT

PROFITER DE

NOTRE SYSTÈME

SOCIAL »

Les raisons qui poussent les migrants à quitter leur pays sont très diverses et ne peuvent certainement pas se résumer à la volonté de venir « profiter ». D'autant plus que

l'accès des étrangers au système social belge est loin d'être illimité.

Voici comment il s'organise, en fonction de leur statut de séjour.

Les étrangers autorisés au séjour en Belgique ont accès au marché du travail et à l'aide financière du CPAS. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ont, du jour au lendemain, les mêmes droits qu'un Belge qui a cotisé toute sa vie, comme le droit au chômage.

Quant aux demandeurs d'asile, pendant l'examen de leur dossier, ils n'ont droit qu'à une aide matérielle fournie par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) et ses partenaires : ils sont logés, nourris et accompagnés. À moins que la procédure ne se prolonge au-delà de quatre mois, ils n'ont pas accès au marché du travail. Ensuite, s'ils reçoivent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, ils obtiennent un droit au séjour en Belgique, un accès au marché du travail et un droit à l'aide financière du CPAS. Celle-ci sera bien souvent nécessaire dans un premier temps, pour leur permettre de se construire une vie en Belgique. Mais cela ne veut pas dire qu'ils en feront usage longtemps : une étude menée par l'ULB et la KUL montre que quatre ans après la reconnaissance de leur statut, 55% des réfugiés se retrouvent sur le marché du travail. Un score qui tend à se rapprocher de celui de la moyenne de la population belge, à savoir 65%.

Les sans-papiers, par contre, n'ont pas accès au marché du travail et n'ont droit à aucune aide sociale, sauf à l'aide médicale urgente. Ils sont donc dans une situation extrêmement précaire.

[8] « ILS
SONT TROP
DIFFÉRENTS,
ILS NE
S'INTÉGRERONT
JAMAIS »



Nos sociétés sont cosmopolites et multiculturelles. C'est un fait. Et cela ne date pas d'hier ! Sans les apports culturels venus de l'extérieur, nous ne compterions pas en chiffres arabes, n'écouterions pas de jazz et ne mangerions pas de spaghettis à la bolognaise...

Notre culture se renouvelle sans cesse grâce à ceux qui la façonnent

et c'est ce qui fait que nos modes de vie sont riches et variés.

Les difficultés ne sont pas la faute de l'autre, de l'étranger. Elles naissent de l'impossibilité ou du refus du monde politique de se donner les moyens de favoriser réellement le « vivre ensemble ». Du coup, les différences d'origine, de religion, de comportements ou de modes de vie entraînent la peur et le rejet. En découlent des phénomènes de replis sur soi et de « ghettoïsation » dans les quartiers, dans les écoles et de discriminations à l'emploi, au logement... Si la rencontre, le dialogue et la mixité sociale étaient au cœur des politiques menées, cela permettrait d'aller dans un sens inverse, salutaire. Penser que les étrangers sont une menace est parfois simplement le résultat du fait que l'on ne se connaît pas ou d'un manque de confiance dans les valeurs démocratiques.

La Belgique a encore pas mal de chemin à faire sur la question du « vivre ensemble ». Les mesures répressives et les discours stigmatisants, voire criminalisants, se multiplient et renforcent l'image négative du migrant. Mais, même s'ils diffèrent dans leurs modalités, les parcours d'intégration sont sur les rails dans les trois régions du pays. L'apprentissage de l'une des langues nationales, l'initiation à la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle sont les piliers de ces parcours, qui permettent aux étrangers qui arrivent de prendre pied dans la société belge. Et que ces parcours soient obligatoires ou non, les étrangers sont demandeurs de les suivre !

[9] « PARMIL
LES RÉFUGIÉS,
IL Y A
CERTAINEMENT
DES
TERRORISTES »



Rappelons d'abord que les demandeurs d'asile qui arrivent actuellement chez nous sont les premières victimes du terrorisme, du radicalisme, du djihadisme – en particulier en Irak et en Syrie.

C'est précisément en raison de ces barbaries et de ces violences qu'ils fuient leurs pays.

Les routes migratoires sont longues, dangereuses et très contrôlées. Ce n'est pas un moyen facile d'atteindre l'Europe, et donc pas un moyen privilégié pour ceux qui s'appêtent à commettre des actes de terrorisme. La majorité d'entre eux ne viennent d'ailleurs pas de pays lointains en guerre mais sont recrutés parmi les ressortissants européens. Néanmoins, le risque zéro n'existe pas.

C'est pourquoi la Belgique, comme d'autres pays européens, vérifie les antécédents des demandeurs d'asile. La procédure impose une série de contrôles (prises d'empreintes, photographies, consultation des fichiers internationaux, entretien au CGRA...). La Convention de Genève prévoit une « clause d'exclusion » pour les personnes suspectées d'avoir commis « un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité », ou encore « un crime grave de droit commun ». Et la réglementation européenne précise que sont exclues de la protection internationale les personnes qui constituent une « menace pour la société ou la sécurité de l'État membre » dans lequel elles se trouvent. En cas de doute, les instances d'asile peuvent faire appel à la Sûreté de l'État.

S'il n'est pas totalement impossible qu'un terroriste se fasse passer pour un réfugié pour venir en Europe, cela ne doit pas changer notre vision de ceux qui cherchent protection pour eux et pour leurs familles. Au contraire, nous devons rester convaincus que leur accorder le droit d'asile est aussi une façon de lutter contre ce qui nous menace : défendre nos valeurs, celle de l'accueil et de la défense des droits humains, en lien avec nos obligations internationales.

[10] « C'EST
EN RESTANT
CHEZ EUX QU'ILS
DÉVELOPPERONT
LEUR PAYS »



Un grand nombre de migrants n'ont pas d'autre choix que de quitter leur pays, leur maison et leur famille : ils prennent la route de l'exil pour fuir la guerre, les violences ou la misère.

C'est sur les conditions de vie dans leurs pays d'origine, et donc sur les causes de leur exil, qu'il faudrait agir. Plutôt que de dépenser tant d'argent pour protéger ses frontières et expulser les étrangers, l'Europe ferait mieux de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir la paix et le développement. Au contraire, depuis de nombreuses années, une partie du budget de l'aide publique au développement est elle aussi consacrée au contrôle des flux migratoires dans les pays d'origine et de transit des migrants.

Mais tant que la sécurité, les ressources et les droits de l'homme seront plus accessibles à certains endroits de la planète qu'à d'autres, aussi longtemps que notre monde sera marqué par de tels déséquilibres, les humains auront des raisons de se déplacer. Rappelons que nos pays occidentaux et nos multinationales jouent un rôle dans les déséquilibres et les inégalités avec les pays du Sud.

Enfin, ce que l'on sait peu, c'est que les migrants sont d'importants contributeurs financiers par le transfert d'argent vers leurs pays d'origine. Les montants ainsi envoyés sont bien plus élevés que les budgets de l'aide publique au développement. En 2014, au niveau mondial, l'aide publique au développement représentait 135 milliards de dollars, alors que les montants envoyés par les migrants vers leurs pays d'origine dépassaient 400 milliards de dollars. Sans compter qu'en Belgique, ces dernières années, les budgets de l'aide publique au développement ne cessent d'être rabaotés.

Le PNUD a de son côté démontré que

la migration peut améliorer le développement humain

pour les personnes migrantes, comme pour les communautés d'accueil et celles de départ.

MOTS-CLÉS

ASILE / PROTECTION

Toute personne qui a fui son pays parce que sa vie ou son intégrité y étaient menacées, et qui craint d'y retourner, peut demander une protection à la Belgique. C'est ce qu'on appelle « demander l'asile ». La loi belge prévoit deux statuts de protection : le statut de réfugié et la protection subsidiaire.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES (CGRA)

Instance centrale de la procédure d'asile en Belgique. Administration indépendante, le CGRA a pour mission d'examiner les demandes d'asile et d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

CONVENTION DE GENÈVE

Convention internationale (Nations Unies, 1951) relative au statut des réfugiés. Elle définit ce qu'est un réfugié, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. La Belgique, comme tous les États membres de l'Union européenne, a signé cette convention.

DEMANDEUR D'ASILE

Personne qui a fui son pays en quête de protection, qui a introduit une demande d'asile, et qui attend que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée par la Belgique.

FEDASIL

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Fedasil organise l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique : elle gère notamment des centres d'accueil et coordonne des programmes de retour volontaire.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

Il dirige et coordonne l'action internationale pour protéger les personnes déracinées dans le monde : demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées, apatrides...

MIGRATION / MIGRANT

Migrer, c'est quitter un pays pour s'établir dans un autre. Selon le point de vue où l'on se place, une même personne sera qualifiée de migrant, d'émigré (du point de vue du pays d'origine) ou d'immigré (du point de vue du pays d'accueil).

OFFICE DES ÉTRANGERS (OE)

Administration qui assiste le Ministre de l'Intérieur et le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration dans la gestion de la politique des étrangers en Belgique. Elle traite notamment les demandes de séjour (regroupement familial, régularisation...), enregistre les demandes d'asile, gère les centres fermés et organise les retours forcés.

PROTECTION SUBSIDIAIRE

Statut octroyé aux personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié mais à l'égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture ou la violence généralisée dans le cadre d'un conflit armé).

RÉFUGIÉ

Personne qui satisfait aux critères définis par la Convention de Genève. Celle-ci précise qu'un réfugié est une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

RÉGULARISATION

Procédure permettant à une personne sans-papiers de demander une autorisation de séjour en Belgique pour des raisons humanitaires ou médicales.

SANS-PAPIERS

Dans le langage courant, personne qui n'est pas ou plus autorisée au séjour dans le pays où elle se trouve. Il peut s'agir d'un demandeur d'asile débouté, d'un étranger (étudiant, touriste...) dont le visa n'est plus valable, d'une personne entrée illégalement sur le territoire...

SOURCES

Andrea Rea (ULB), Johan Wets (KUL), *The Long and Winding Road to Employment. An analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium*, Academia Press, Gand, 2014.

Banque mondiale, statistiques relatives aux envois de fonds par les migrants vers les pays en développement, disponibles sur <http://www.banquemondiale.org>

CNCD-11.11.11, *Rapport 2015 sur l'aide belge au développement. Des Objectifs du millénaire aux Objectifs de développement durable*, 2015.

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), statistiques belges d'asile (annuelles et mensuelles) disponibles sur le site www.cgra.be

Crédit Suisse, *Credit Suisse Global Wealth Databook*, 2015.

Frédéric Docquier (UCL), Joël Machado, "Crise des réfugiés : quelques clarifications s'imposent!" in *Regards économiques* n°119, octobre 2015.

Frédéric Docquier (UCL), Caglar Ozden, Giovanni Peri, *The Labor Market Effects of Immigration and Emigration in OECD Countries*, 2012.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends 2014: World at War*, 2015.

Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), statistiques relatives aux arrivées par la Méditerranée disponibles sur <http://data.unhcr.org/mediterranean/regional.php>

Monica Quirico, "Labour migration governance in contemporary Europe. The case of Sweden", FIERI Working Papers, Turin, 2012.

Myria – Centre fédéral Migration, *La migration en chiffres et en droits 2015*, 2015.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2015*, Éditions OCDE, Paris, 2015.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, 2013.

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Global Migration Trends*, 2014.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain : lever les barrières*, 2009.

**Ils nous envahissent !
Ils menacent notre économie !
Ils sont trop différents !
Peut-être même qu'ils sont dangereux ?**

Ces remarques, la plupart des hommes et des femmes qui ont un jour quitté leur pays en quête d'une vie meilleure les ont déjà entendues. Car l'arrivée de nouveaux venus dans une société suscite toujours des réactions variées : de la curiosité, de l'hospitalité, mais aussi de la peur. Peur pour son identité, peur pour sa sécurité, peur pour son argent. Ces inquiétudes sont naturelles, mais bien souvent fondées sur des préjugés. L'objectif de cette brochure est de déconstruire ceux de ces préjugés que l'on entend le plus souvent aujourd'hui en Belgique... dans l'espoir d'informer, d'enrichir la réflexion et de montrer que l'immigration est d'abord une opportunité pour nos sociétés.

cire.be

